

L'enquête pour "non-dénonciation" visant le cardinal Barbarin classée sans suite.

Article rédigé par , le 02 août 2016

[Source : Salon Beige]

Peu de probabilité que les médias fassent grand bruit de cette information ou que les politiques qui réclamaient la démission du cardinal Barbarin fassent acte de contrition :

L'enquête pour "non-dénonciation" d'agressions sexuelles sur mineurs et "non-assistance à personne en danger", dans laquelle le cardinal Philippe Barbarin a été mis en cause, a été classée sans suite, a indiqué aujourd'hui à l'AFP le procureur de la République de Lyon.